

Décision n° 78 du 26 octobre 2023 portant nomination des membres de la commission consultative paritaire centrale n°1 de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger, compétente à l'égard des personnels enseignants du 1^{er} degré et des personnels assimilés

**LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS
A L'ETRANGER,**

Vu le code de l'éducation, notamment son article D.452-10 ;
Vu le décret du 26 juillet 2023 portant nomination de la directrice générale de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger – Mme SCHERER-EFFOSSE (Claudia) ;
Vu l'arrêté du 1^{er} octobre 2022 relatif aux commissions consultatives centrales et locales à l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger et notamment ses articles 2 et 5 ;
Vu le procès-verbal du 8 décembre 2022 de proclamation des résultats de la consultation des personnels du 1^{er} au 8 décembre 2022 en vue de déterminer les organisations syndicales appelées à être représentées à la commission consultative paritaire centrale n°1 de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ;

Décide :

Article 1

La commission consultative paritaire centrale n°1 de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger, compétente à l'égard des personnels enseignants du premier degré et des personnels assimilés, est composée ainsi qu'il suit :

Cinq représentants de l'administration :

Titulaires : Mme Claudia SCHERER-EFFOSSE, présidente
M. Bernard PUJOL, directeur des ressources humaines
Mme Rozenn LE GUENNEC, directrice de l'enseignement, de l'orientation et de la formation
M. Alain TRINTIGNAC, inspecteur de l'éducation nationale
Mme Carole DURAND-PASSEDROÏT, adjointe au chef du secteur Asie

Suppléants : M. Jean-Paul NEGREL, directeur général adjoint
Mme Virginie CHUPIN, directrice des ressources humaines adjointe
M. Bruno VALERY, directeur du développement et de l'accompagnement du réseau
Mme Amélie BATAIS, cheffe du bureau gestion administrative et financière
M. Arnaud REGNIER, directeur adjoint du développement et de l'accompagnement du réseau

Cinq représentants du personnel :

Pour le SNUipp-FSU :

Titulaires : Mme Clémence CHAUDIN
Mme Alessandra DIAKHATE
M. Bruno RIBARD

Suppléants : Mme Christine BERTON
M. Pierre BENECH
Mme Nathalie SALAS

Pour l'UNSA Education / SE-UNSA :

Titulaires : M. Djamel SOUIAH
Mme Audrey MANIEZ

Suppléants : Mme Louisa SADI HADDAD
Mme Laurence LAMOUREUX

Article 2

La présente décision abroge la décision n°117 du 14 février 2023 portant nomination des membres de la commission consultative paritaire centrale n°1 de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger, compétente à l'égard des personnels enseignants du 1^{er} degré et des personnels assimilés.

Article 3

La Directrice générale de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera mise en ligne sur le site de l'Agence.

Fait à Paris, le 6 novembre 2023

La Directrice générale,


Claudia SCHERER-EFFOSSE